



Grimaldi & Associés

OFFICE NOTARIAL

Notaires associés

Antoine GRIMALDI
Jean-Yves GRIMALDI

Notaire salariée

Julie SCARTABELLI

Notaires assistants

Elodie PRIMUS
Maria BIRRALDACCI
Sophia COINEAU

Clercs de notaire

Saveria CILIA TROJANI
Alexandra FRANCAIS

CONSEIL REGIONAL

cr.ajaccio@notaires.fr

BASTIA, le 22 juillet 2022

*Dossier suivi par
Julie SCARTABELLI
julie.scartabelli@notaires.fr*

*NOTORIETE ACQUISITIVE POGGI Jean-Claude
1001077 /JSH /JSH /
Vos réf. :*

2, rue Chanoine Colombani
20200 BASTIA

04.95.32.85.50

sas.grimaldi@notaires.fr

www.grimaldi-bastia.notaires.fr

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Collectivité territoriale, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Julie SCARTABELLI, le 12 Juillet 2022

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P°.../...Me Julie SCARTABELLI
Service formalités

Lutte contre la fraude :

Soyez vigilant, les emails envoyés par l'Office finissent obligatoirement par @notaires.fr
Le compte bancaire de l'Office est domicilié à la CDC (BIC : CDCGFRPPXXX)
Ne jamais procéder à un virement vers une autre banque.
Vos RIB doivent être remis en main propre, par voie postale ou via l'espace client.



ÉTUDE FERMÉE LE VENDREDI APRÈS-MIDI
Société par Actions Simplifiées Titulaire d'un Office Notarial



AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BASTIA (20200)

Suivant acte reçu par Maître Julie SCARTABELLI, le 12 Juillet 2022, officier public, notaire au sein de la Société par Actions Simplifiées dénommée « GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES » titulaire d'un office notarial ayant son siège à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, à la requête de :

Monsieur Jean-Claude **POGGI**, retraité, époux de Madame Cécile **MARIANI**, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) Résidence E caselle bât F Hameau de Miomo. Né à BASTIA (20200) le 14 mars 1950. Marié à la mairie de BASTIA (20200) le 27 octobre 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Lequel est de notoriété publique propriétaire du bien suivant :

Dans un ensemble immobilière sis à BASTIA, façade exposée rue des mulets : Trois étages, façade exposée Piazza à l'oglio : rez-de-chaussée et deux étages, cadastré sous le n°148 section AO, pour 78ca lieudit « Rue des Mulets » Lot n°3 : Quatre pièces situées au rez-de-chaussée, à gauche, du côté de la rue des Mulets, et le premier étage, du côté d'une petite place dite « Piazza à l'Oglia », quartier du Pontetto. Et les millèmes indéterminés dans la propriété du sol et des parties communes

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière »

Pour avis le notaire, Maître Julie SCARTABELLI
sas.grimaldi@notaires.fr